Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

1 – Rapport de présentation

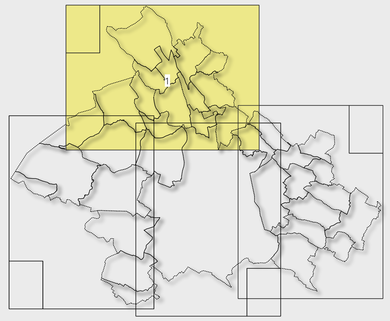
LIVRET 1C – Justification des choix retenus pour établir le PADD et le POA

1C2 – Annexe 1 : Cartographies

1C2-B : Carte du potentiel de densification pour les emplois dans les espaces urbanisés (1/4)



toulouse métropole



Potentiel foncier encadré

- Territoires de projets connus maîtrisés ou encadrés par la collectivité

Potentiel foncier non encadré

- Potentiel foncier en renouvellement urbain
- Potentiel foncier en intensification
- Potentiel foncier non bâti

- Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (OCSGE 2019)
- Territoires d'exclusion de l'étude de densification pour des motifs tenant à la protection des ressources naturelles, à la prise en compte des risques ou en raison de la vocation résidentielle de la zone
- Limites communales

Echelle 1/15 000

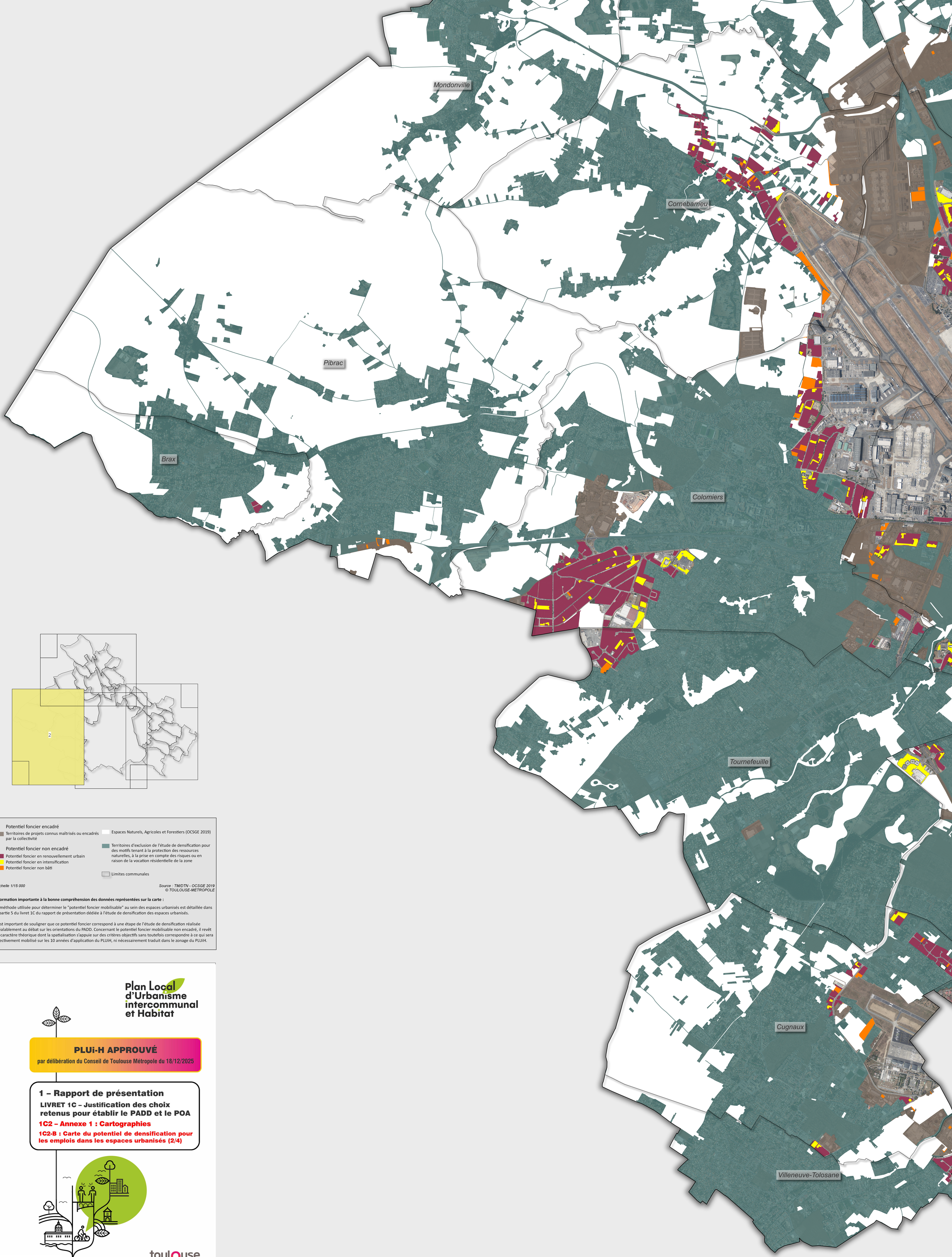
Source : TMDTN - OCSGE 2019
© TOULOUSE-METROPOLE

Information importante à la bonne compréhension des données représentées sur la carte :

La méthode utilisée pour déterminer le "potentiel foncier mobilisable" au sein des espaces urbanisés est détaillée dans la partie 5 du livret 1C du rapport de présentation dédiée à l'étude de densification des espaces urbanisés.

Il est important de souligner que ce potentiel foncier correspond à une étape de l'étude de densification réalisée préalablement au débat sur les orientations du PADD. Concernant le potentiel foncier mobilisable non encadré, il revêt un caractère théorique dont la spatialisation s'appuie sur des critères objectifs sans toutefois correspondre à ce qui sera effectivement mobilisé sur les 10 années d'application du PLUiH, ni nécessairement traduit dans le zonage du PLUiH.

Saint-Jory
Bruguières
Gratentour
Lespinasse
Gagnac-sur-Garonne
Castelginest
Saint-Alban
Seilh
Aussonne
Fenouillet
Fonbeauzard
Aucamville
Launaguet
Beauzelle
Mondonville
L'Union
Cornebarrieu



Potentiel foncier encadré

- Territoires de projets connus maîtrisés ou encadrés par la collectivité

Potentiel foncier non encadré

- Potentiel foncier en renouvellement urbain
- Potentiel foncier en intensification
- Potentiel foncier non bâti

- Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (OCSGE 2019)
- Territoires d'exclusion de l'étude de densification pour des motifs tenant à la protection des ressources naturelles, à la prise en compte des risques ou en raison de la vocation résidentielle de la zone
- Limites communales

Echelle 1/15 000

Source : TM/DTN - OCSGE 2019
© TOULOUSE-METROPOLE

Information importante à la bonne compréhension des données représentées sur la carte :

La méthode utilisée pour déterminer le "potentiel foncier mobilisable" au sein des espaces urbanisés est détaillée dans la partie 5 du livret 1C du rapport de présentation dédiée à l'étude de densification des espaces urbanisés.

Il est important de souligner que ce potentiel foncier correspond à une étape de l'étude de densification réalisée préalablement au débat sur les orientations du PADD. Concernant le potentiel foncier mobilisable non encadré, il revêt un caractère théorique dont la spatialisation s'appuie sur des critères objectifs sans toutefois correspondre à ce qui sera effectivement mobilisé sur les 10 années d'application du PLUiH, ni nécessairement traduit dans le zonage du PLUiH.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

1 – Rapport de présentation

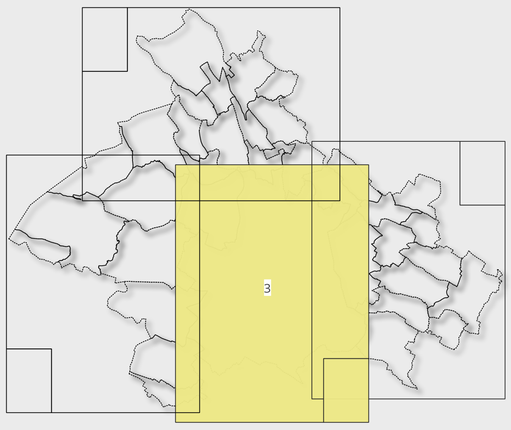
LIVRET 1C – Justification des choix retenus pour établir le PADD et le POA

1C2 – Annexe 1 : Cartographies

1C2-B : Carte du potentiel de densification pour les emplois dans les espaces urbanisés (2/4)

toulouse métropole

Beauzelle
Launaguet
Saint-Jean
L'Union
Blagnac
Toulouse
Balma



Potentiel foncier encadré

- Territoires de projets connus maîtrisés ou encadrés par la collectivité

Potentiel foncier non encadré

- Potentiel foncier en renouvellement urbain
- Potentiel foncier en intensification
- Potentiel foncier non bâti

- Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (OCSGE 2019)
- Territoires d'exclusion de l'étude de densification pour des motifs tenant à la protection des ressources naturelles, à la prise en compte des risques ou en raison de la vocation résidentielle de la zone
- Limites communales

Echelle 1/15 000

Source : TM/DTN - OCSGE 2019
© TOULOUSE-METROPOLE

Information importante à la bonne compréhension des données représentées sur la carte :

La méthode utilisée pour déterminer le "potentiel foncier mobilisable" au sein des espaces urbanisés est détaillée dans la partie 5 du livret 1C du rapport de présentation dédiée à l'étude de densification des espaces urbanisés.

Il est important de souligner que ce potentiel foncier correspond à une étape de l'étude de densification réalisée préalablement au débat sur les orientations du PADD. Concernant le potentiel foncier mobilisable non encadré, il revêt un caractère théorique dont la spatialisation s'appuie sur des critères objectifs sans toutefois correspondre à ce qui sera effectivement mobilisé sur les 10 années d'application du PLUiH, ni nécessairement traduit dans le zonage du PLUiH.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

1 – Rapport de présentation

LIVRET 1C – Justification des choix retenus pour établir le PADD et le POA

1C2 – Annexe 1 : Cartographies

1C2-B : Carte du potentiel de densification pour les emplois dans les espaces urbanisés (3/4)



toulouse métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

1 – Rapport de présentation

LIVRET 1C – Justification des choix retenus pour établir le PADD et le POA

1C2 – Annexe 1 : Cartographies

1C2-B : Carte du potentiel de densification pour les emplois dans les espaces urbanisés (4/4)



toulouse métropole

Saint-Jean
L'Union
Beaupuy
Montrabé
Mondouzil
Pin-Balma
Balma
Mons
Flourens
Drémil-Lafage
Quint-Fonsegrives
Aigrefeuille
Saint-Orens-de-Gameville

Potentiel foncier encadré

- Territoires de projets connus maîtrisés ou encadrés par la collectivité

Potentiel foncier non encadré

- Potentiel foncier en renouvellement urbain
- Potentiel foncier en intensification
- Potentiel foncier non bâti

- Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (OCSGE 2019)
- Territoires impropres au renouvellement urbain pour des motifs tenant à la protection des ressources naturelles, à la prise ne compte des risques ou en raison de la vocation résidentielles de la zone
- Limites communales

Echelle 1/15 000

Source : TM/DTN - OCSGE 2019 © TOULOUSE-METROPOLE

Information importante à la bonne compréhension des données représentées sur la carte :

La méthode utilisée pour déterminer le "potentiel foncier mobilisable" au sein des espaces urbanisés est détaillée dans la partie 5 du livret 1C du rapport de présentation dédiée à l'étude de densification des espaces urbanisés.

Il est important de souligner que ce potentiel foncier correspond à une étape de l'étude de densification réalisée préalablement au débat sur les orientations du PADD. Concernant le potentiel foncier mobilisable non encadré, il revêt un caractère théorique dont la spatialisation s'appuie sur des critères objectifs sans toutefois correspondre à ce qui sera effectivement mobilisé sur les 10 années d'application du PLUiH, ni nécessairement traduit dans le zonage du PLUiH.

